

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'ARTISANAT ET DES MIGRATIONS
DU SECTEUR INFORMEL

SOUS-DIRECTION DE L'ARTISANAT

SERVICE DE LA FACILITATION FINANCIERE ET LA
PROMOTION COMMERCIALE

26 / 00 290

N° J/ MINPMEESA/SG/DAMSI/SDA/CSFFPC



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM-SIZED ENTERPRISES,
SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF HANDICRAFTS AND INFORMAL
SECTOR MIGRATIONS

SUB-DEPARTMENT OF HANDICRAFTS

FINANCIAL FACILITATION AND BUSINESS PROMOTION
SERVICE

Yaoundé le 18 MARS 2026

LE MINISTRE

The Minister

A/TO

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République
de Türkiye au Cameroun

Tél : 222 206 776; email : ambassade.yaounde@mfa.gov.tr

-YAOUNDE-

**Objet : Invitation à la 9^{ème} édition du Salon International
de l'Artisanat du Cameroun (SIARC 2026)**

Excellence,

Sous le Très Haut Parrainage de Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat organise la 9^{ème} édition du Salon International de l'Artisanat du Cameroun (SIARC 2026), du 27 juillet au 05 août 2026 au Musée National de Yaoundé, sous le thème « Entre tradition et modernité : comment stimuler l'innovation artisanale ? ».

Cet évènement biennal constitue un cadre par excellence de promotion et de valorisation de l'artisanat camerounais, africain et d'ailleurs, autant qu'une réelle opportunité de rencontres d'affaires et de partage d'expériences entre artisans. Il ambitionne de rassembler plus de 800 exposants en provenance d'une trentaine de pays et de drainer un peu plus de 40.000 visiteurs et acheteurs professionnels.

Cette édition comportera plusieurs articulations, notamment :

- une exposition/vente des produits artisanaux ;
- des ateliers thématiques ;
- des rencontres B to B et des formations pour renforcer les capacités des artisans ;
- des animations culturelles riches et diversifiées englobant diverses manifestations (découvertes patrimoniales, musiques traditionnelles et urbaines, défilés de mode, dégustations culinaires, etc.) reflétant la pluralité des cultures des pays participants.

Aussi, j'ai l'honneur de vous inviter ainsi que les artisans de votre pays à bien vouloir prendre part à cet important évènement de promotion de l'artisanat.

Pour des informations complémentaires, le Comité d'organisation du SIARC 2026 peut être contacté aux adresses suivantes : téléphones : (+237) 6 77 55 45 56 // 6 58 00 56 09 // 6 94 76 22 44 // 6 75 64 30 29 ; email : SIARC2026@gmail.com.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de ma considération distinguée. /-

Copie : Ambassade du Cameroun en Turquie

PJ : Dossier Technique du Salon
(Formulaire de participation, Fiche de présentation,
le Règlement général)



Achille Bassilekin III





FORMULAIRE DE PARTICIPATION

9^{ème} édition du Salon International de l'Artisanat du Cameroun
Thème : « Entre tradition et modernité : comment stimuler l'innovation artisanale ? »
(Du 27 juillet au 05 août 2026)

❖ INFORMATIONS SUR L'EXPOSANT

Nom et Prénom(s) : Profession/Fonction :
Raison Sociale :
Adresse : Pays : Code Postal :
Ville : Commune : Numéro d'enregistrement :
Tél : Fax : Email :
Site Internet :
 Le responsable du stand recevra toutes les informations concernant l'organisation de votre participation
 M. Mme Mlle :: Nom (s) Prénom (s) :
Fonction :
Tél : Portable : Email :

❖ INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE (réservé aux artisans nationaux et étrangers)

Cocher la ou les cases correspondante(s) à votre activité principale (maximum 3 cases) :

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Transformation agroalimentaire | <input type="checkbox"/> Artisanat de récupération | <input type="checkbox"/> Bijouterie/parurerie traditionnelle |
| <input type="checkbox"/> Sculpture (Bois, pierre/verre) | <input type="checkbox"/> Peintures/Batik | <input type="checkbox"/> Foyers écologiques |
| <input type="checkbox"/> Maroquinerie | <input type="checkbox"/> Vannerie | <input type="checkbox"/> Coiffure |
| <input type="checkbox"/> Bronze/Métaux | <input type="checkbox"/> Poterie/Céramique | <input type="checkbox"/> Teinture |
| <input type="checkbox"/> Confection/Habillement | <input type="checkbox"/> Tissage (pagnes, tissus traditionnels) | <input type="checkbox"/> Restauration |
| <input type="checkbox"/> Braderie/perlage | <input type="checkbox"/> Cosmétique et bien-être | <input type="checkbox"/> Autre Métiers (à préciser) |
| <input type="checkbox"/> Décoration/Ameublement | <input type="checkbox"/> Instruments de musique | |

❖ INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE (réservé aux exposants autres que les artisans nationaux et étrangers)

Cocher la case correspondante

- Administration Organisation Internationale Ambassade ONG Entreprise privée Banque
 EMF Pays Sponsor autre structure (à préciser)

❖ RESERVATION DES STANDS

Cocher le choix correspondant dans la dernière colonne

*Pour tout équipement supplémentaire, bien vouloir faire une commande aux frais du demandeur

*Monnaie de référence : FCFA

| N° | Caractéristique | Prix unitaire en FCFA | Surface | Équipement minimum | Choix |
|----|--|------------------------------------|--------------------|----------------------|-------|
| 1 | Stand Pays Invité d'honneur | offert | 100 m ² | 4 Table, 8 chaises, | |
| 2 | Stand /Pays étrangers | 500 000 | 9 m ² | 1 Table, 2 chaises, | |
| 3 | Stand artisans étrangers | 250.000 | 9 m ² | 1 table et 2 chaises | |
| 4 | Stand nationaux (collectifs) | Espaces offerts (2 artisans/stand) | 9 m ² | Non équipé | |
| 5 | Stand nationaux-Artisan individuel | 150.000 | 9 m ² | Non équipé | |
| 6 | Stand nationaux-Entreprises artisanales, PME, | 200 000 | 9 m ² | 1 Table et 1 chaise | |
| 7 | GIC | 350 000 | 18 m ² | 1 table et 2 chaises | |
| 8 | Stand institutionnels : administrations, organisations internationale, entreprises partenaires | 1 000 000 (hors taxes) | 18 m ² | 1 table et 2 chaises | |
| | | 1 500 000 (hors taxes) | 36 m ² | 1 table et 4 chaises | |
| 9 | Entreprises privées (S.A.R.L, S.A ...) | 1 500 000 (hors taxes) | 18 m ² | 1 table et 2 chaises | |
| 10 | Stand restauration | 75 000 | 9 m ² | Non équipé | |

NB : Chaque stand est éclairé et équipé d'une prise électrique.

REGLEMENT DES FRAIS :

Par virement bancaire En espèces Par chèque à l'ordre du SIARC

Acompte 75% à l'inscription. Le solde au plus tard le 20 juillet 2026

Compte ECOBANK CAMEROUN N° 10029-26011-30830012888-56 SIARC/MINPMEESA

NB:

- Les demandes non accompagnées de l'acompte de 75% ne seront pas prises en considération ;
- Les frais bancaires (virement, transfert) sont à la charge du participant.

⇒ RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS

Merci de bien vouloir renseigner ce formulaire et nous le retourner à l'adresse suivante :

MINPMEESA, Direction de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel. Immeuble Ministériel N°1, 14^e étage

TEL: (+237) 677 55 45 56

(+237) 658 00 56 09

(+237) 675 64 30 29

(+237) 694 76 22 44

FAX: (+237) 22 22 42 58

B.P : 6096 Yaoundé-Cameroun

E-mail : Siarc2026@gmail.com

Site Web : www.minpmcesa.cm

DATE ET SIGNATURE



NOTE DE PRESENTATION

De la 9^{me} édition du Salon International de l'Artisanat du Cameroun (SIARC) 2026

Sous le Très Haut Parrainage de Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) organise du **27 juillet au 05 août 2026** au Musée National de Yaoundé, la 9^e édition du Salon International de l'Artisanat du Cameroun (SIARC) sous le thème : « *Entre tradition et modernité : comment stimuler l'innovation artisanale ?* ».

Le SIARC est un moment de célébration de la qualité et de l'excellence de l'artisanat. Ouvert aux créations artisanales de tous les continents, il contribue au renforcement de la coopération et de l'intégration de l'Afrique dans le monde. Après huit éditions couronnées de succès, il s'impose comme une plateforme incontournable de valorisation économique, de rencontres professionnelles et de rayonnement culturel. Cette 9^e édition se tiendra dans un contexte mondial marqué par une recherche d'authenticité et de durabilité, où l'artisanat est reconnu comme un secteur porteur d'identité, de création d'emplois et d'innovation.

OBJECTIF GENERAL

Promouvoir et stimuler l'innovation dans le secteur artisanal camerounais en créant un espace de dialogue fructueux entre les savoir-faire traditionnels et les influences contemporaines, afin d'accroître sa compétitivité, sa durabilité et son insertion dans les marchés locaux et internationaux.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Créer une plateforme commerciale d'envergure permettant aux artisans de vendre leurs produits, de rencontrer des acheteurs nationaux et internationaux (acheteurs, distributeurs, exportateurs) et de signer des contrats ;
- Stimuler l'innovation et le design en mettant en avant des créations, des techniques (de production, de commercialisation, de communication...) et des matériaux nouveaux qui réinterprètent le patrimoine artisanal traditionnel ;
- Favoriser les échanges et le renforcement des capacités par l'organisation des conférences et d'ateliers pratiques autour des thématiques sur le développement et la promotion de l'artisanat en Afrique ;
- Positionner l'artisanat comme un secteur économique stratégique, vecteur d'emplois décents, d'inclusion sociale et d'attractivité touristique ;
- Célébrer la diversité culturelle du Cameroun à travers ses dix régions, tout en ouvrant une fenêtre sur les meilleures pratiques artisanales d'Afrique et du monde ;
- Développer un réseau d'échanges et de partenariats dans le domaine de l'artisanat aux niveaux sous régional, régional et international.

PRINCIPALES ARTICULATIONS

- Rencontres d'affaires et de partenariat ;
- Conférences – débats sur des thématiques autour du thème central ;
- Ateliers de formation pour acquisition de compétences ;
- Exposition et commercialisation des produits de l'artisanat ;

- Show-room du pavillon de l'innovation et de la créativité ;
- Journées patrimoniales -Animations culturelles ;
- Sessions de sensibilisations sur les sujets importants du secteur ;
- Sélection des meilleures œuvres et remise des prix ;
- Découverte culinaire.

CIBLES

- Artisans, entreprises artisanales, associations et groupements professionnels d'artisans des dix régions du Cameroun ;
- Participants internationaux (artisans et délégations officielles) ;
- Acheteurs professionnels (grande distribution, boutiques, e-commerçants, hôteliers, décorateurs d'intérieur, promoteurs immobilier...) ;
- Investisseurs et institutions financières proposant des produits adaptés (microcrédits...);
- Ambassades et opérateurs économiques de la ZLECAF ;
- Organismes de soutien au développement (ONG, coopérations bilatérales et multilatérales) ;
- Écoles d'art, de design et de métiers d'art ;
- Médias nationaux et internationaux ;
- Grand public local, touristes et diaspora.

INNOVATIONS

- Un pavillon d'appropriation du processus de normalisation et de certification des produits ;
- Une boutique d'objets-souvenirs du SIARC 2026 ;
- Le Concours de la formalisation.

LE VILLAGE DU SIARC 2026

| N° | Espaces | Nombre de stands | Superficie | Description |
|----|--|------------------|---|--|
| 1 | Le stands pays "invité d'honneur" | 1 (offert) | 100m ² | Les délégations d'artisans et des officiels dudit pays |
| 2 | Le pavillon international | 50 | 9m ² | Les artisans des pays officiellement invités au SIARC. |
| 3 | Les stands institutionnels | 24 | 9m ² et 18m ² | Occupées par les Administrations et les organisations internationales, autres institutions... |
| 4 | Les stands régionaux <i>DR et VAR</i> | 10 | 35m ² | Ces espaces mettent en valeur la spécificité de l'artisanat de chaque région |
| 5 | Le Villages des artisans sélectionnés | 255 | 9m ² et 25m ² | Espace ouvert à l'exhibition professionnelle des artisans nationaux sélectionnées dans les 10 régions du Cameroun |
| 6 | Les stands VAS | 3 | 9m ² | Dédiés aux villages artisanaux spéciaux |
| 7 | Les stands commerciaux | 40 | 9m ² , 18m ² , 36m ² | Les artisans et promoteurs nationaux n'ayant pas été retenus lors des salons régionaux |
| 8 | Le stand Cameroun | 1 | 35m ² | Il s'agit d'une mise en scène d'intérieures intégrant des pièces artisanales des dix régions du Cameroun |
| 9 | Le pavillon de l'innovation et de la créativité | 1 | 100m ² | Pavillon dédié aux artisans dont le travail illustre parfaitement le thème de la fusion tradition-modernité |
| 10 | L'espace formation | 1 | 18 m ² | Réservé aux ateliers pratiques dans les métiers artisanaux |
| 11 | Le stand de la formalisation/ Liaison Nationale | 1 | 18 m ² | Espace de sensibilisation des artisans sur la formalisation |
| 12 | Le stand Accueil/Information/ Secrétariat technique | 1 | 35m ² | Pour aider les visiteurs (éventuellement les médias et les exposants) à optimiser leurs parcours sur le site. C'est aussi le pôle de reporting des activités du salon. |
| 13 | L'espace gastronomie | 30 | 9m ² | Abritant des stand restauration et des stand « halal » |
| 14 | L'espace logistique | 1 | 35m ² | Réservé au logisticien du site du SIARC |
| 15 | L'espace santé | 1 | 9m ² | Pour assurer la prise en charge des participants/visiteurs |
| | TOTAL | 420 | | |

Autres espaces aménagés

- Mise en place des cérémonies d'ouverture et de clôture
- Grand podium pour les prestations artistiques
- Aires de repos

Filières artisanales représentées

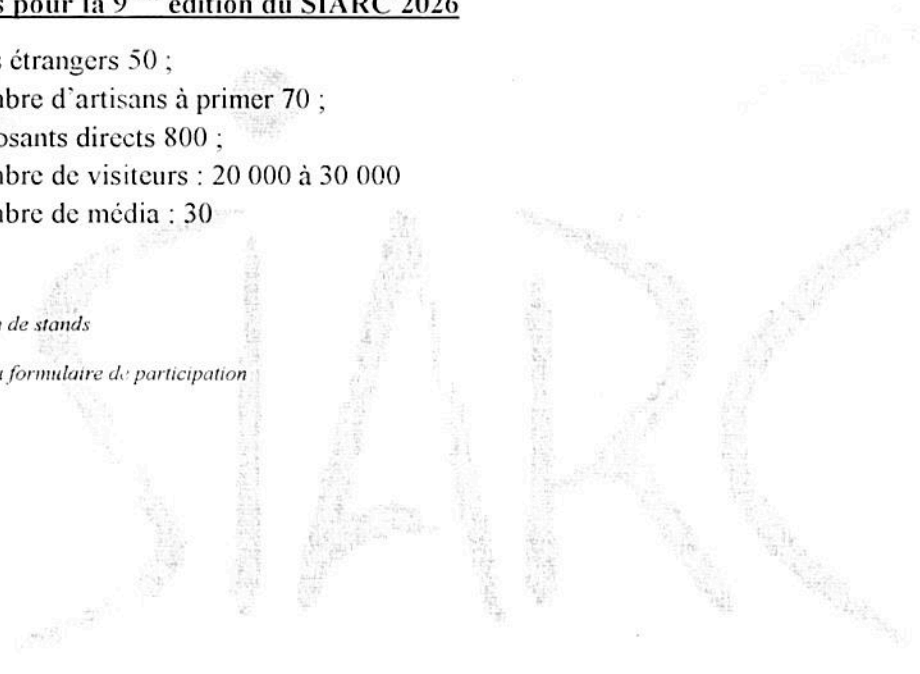
- Audiovisuel et communication (caricaturistes, dessinateurs, graphes...);
- Arts et décoration ;
- Agroalimentaire, restauration ;
- Construction et bâtiment (fabricant des pavés, des objets en plâtres...);
- Bois et assimilés, mobilier et ameublement ;
- Textile, peaux et cuir ;
- Santé, hygiène et soins corporels.

Perspectives pour la 9^{ème} édition du SIARC 2026

- Pays étrangers 50 ;
- Nombre d'artisans à primer 70 ;
- Exposants directs 800 ;
- Nombre de visiteurs : 20 000 à 30 000
- Nombre de média : 30

Tarifs de location de stands

NB : se référer au formulaire de participation





REGLEMENT GENERAL DU SIARC

I. BUT

Le Salon International de l'Artisanat du Cameroun (SIARC) est un cadre physique de promotion des produits artisanaux qui met en relation directe les artisans, visiteurs, acheteurs, professionnels et collecteurs d'objets d'art.

II. ORGANISATION

Le SIARC est organisé par le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, appuyé par un logisticien du site et une agence de communication.

Le Salon est ouvert au public de 08 heures à 21 heures.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de modifier la durée du Salon et de décider d'une éventuelle prolongation ou d'une fermeture anticipée sans que les exposants ne puissent réclamer un quelconque dédommagement.

III. PRODUITS ARTISANAUX A EXPOSER

Le Salon n'admet que les produits relevant de l'artisanat. On entend par produits artisanaux, les produits fabriqués par les artisans, soit entièrement à la main, soit à l'aide d'outils à la main ou même des moyens mécaniques, à condition que la contribution manuelle directe de l'artisan demeure la composante la plus importante du produit fini. Les produits artisanaux venant de l'extérieur du pays et destinés à l'exposition – vente doivent être accompagnés d'une liste détaillée qui spécifie : la désignation, les quantités et les prix unitaires des produits.

Les produits non accompagnés de la liste ou ne précisant pas de prix seront décomptés et évalués par les services compétents. Les fausses déclarations sur les prix et quantités seront constatées par le service des douanes et réprimées selon les lois et règlement en vigueur au Cameroun.

Les produits de grande valeur tels que l'or ou l'argent devront être authentifiés par les services compétents de chaque pays d'origine du produit.

IV. RESERVATION DES STANDS

Des formulaires d'inscription sont prévus à l'occasion de cette manifestation promotionnelle. Et seuls les formulaires dûment remplis et signés, parvenus dans les délais prescrits seront traités et une suite sera donnée dans la limite des stands disponibles. En cas de nécessité, les exposants pourront être disposés par secteur d'activité sans que cette modification ne puisse donner droit à un quelconque dédommagement. Les exposants s'engagent à bien tenir les stands : ils seront responsables des dommages qu'ils causeraient au plancher, cloison ou au matériel qui leur sera loué. Les exposants ne seront pas autorisés à faire de l'animation sonore dans leur stand.

V. REGLEMENT DES FRAIS DE LOCATION DE STANDS

Les stands réservés aux artisans individuels et entreprises non artisanales sont prévus à cette occasion. Le montant de la location du stand est intégralement dû suivant les modalités énoncées sur la fiche d'inscription.

Une semaine avant la tenue du Salon, l'organisateur se réserve le droit de résilier le contrat avec tout souscripteur qui ne se serait pas acquitté de la totalité des sommes dues au titre de la location de stand. Les frais de transfert de fonds au profit de l'organisateur sont à la charge de l'exposant.

VI. DESISTEMENT

Les exposants peuvent désister avant le règlement de la totalité des frais de location de stands. Tout désistement intervenu après paiement entraîne de facto une retenue de 75% du prix du stand réservé.

VII. CESSION OU SOUS-LOCATION DE STANDS

La cession ou la sous-location de tout ou partie du stand ou de l'espace est interdite.

VIII. LES FORMALITES DOUANIERES

Les produits artisanaux entrant sur le territoire camerounais par voies terrestre, maritime ou aérienne et destinés à l'exposition-vente devront être obligatoirement accompagnés d'un certificat d'origine. Ils doivent faire l'objet d'une déclaration au service de douane. A cet effet, ils devront être accompagnés d'une liste de colisage (désignation, quantité et prix). Les cas de fraudes seront constatés par le transitaire agréé du SIARC et réprimés selon les loi et règlements en vigueur au Cameroun.

IX. BADGES

Le port du badge est obligatoire pour tout exposant ainsi que pour ses assistants.

La location d'un stand donne droit à deux badges, soit un badge pour le responsable et un autre pour l'assistant. Tout badge supplémentaire coûte cinq mille francs (2 000 F) CFA à l'exposant.

X. PRESENCE SUR LE SITE

Les exposants s'obligent dans leur propre intérêt à maintenir en permanence au stand un représentant ou un délégué ayant qualité pour conclure des affaires. Les dirigeants de stands sont responsables des actes de leurs assistants et en particulier de toute malversation qui pourrait leur être reprochée.

XI. SECURITE

Le comité d'organisation SIARC assure la sécurité du site d'exposition qu'il confie aux forces de l'ordre. Il est formellement interdit aux exposants de laisser du personnel dans les stands en dehors des heures d'ouverture du Salon.

XII. JURIDICTION

Tout litige né de l'application du présent Règlement Général sera réglé à l'amiable. A défaut, les tribunaux camerounais sont seuls compétents en la matière.

XIII. OBLIGATIONS EN MATIERE DE PUBLICITE

L'exposant renonce à tout recours, aussi bien contre le Comité d'organisation du Salon que les producteurs ou distributeurs, à raison de la diffusion, pour les besoins de la manifestation, au Cameroun et à l'étranger, par voie de télévision, vidéogramme ou tout autre support (livre, plaquette), de son image, de celle de son œuvre, de son enseigne, de sa marque, de son personnel, de ses produits ou services. Il s'engage à imposer la présente obligation à ses préposés, à ses sous-traitants et à ses contractants.

Toutefois, toute personne morale ou physique autre que le Comité d'organisation du salon et les médias accrédités désireux de faire des prises de vue, doit au préalable avoir l'accord de l'exposant et du commissaire général du Salon.

Le Comité d'organisation du Salon se réserve le droit exclusif de l'affichage dans l'enceinte abritant la manifestation. L'exposant ne peut donc utiliser que les affiches et enseignes de son entreprise et à l'intérieur de son stand seulement, et ce dans les limites des prescriptions concernant la décoration générale.

Les circulaires, brochures, catalogues, imprimés, primes ou objets de toute nature, ne pourront être distribués par les exposants que dans leur stand. Aucun prospectus de produits non exposés ne pourra être distribué sans autorisation écrite du Comité d'organisation du Salon.

La distribution ou la vente des journaux périodiques, prospectus, billet de tombola, insignes, dons de participation, même si elle a trait à une œuvre ou manifestation de bienfaisance, ainsi que les enquêtes de sondage sur le lieu de la manifestation et ses abords immédiats sont interdites, sauf dérogations accordées par le commissaire général du Salon.

Toute publicité lumineuse ou sonore et toutes animations, spectacles ou démonstration susceptibles de provoquer des attroupements à l'intérieur ou aux alentours du site, doivent être soumis à l'agrément préalable du commissaire général du Salon qui pourra revenir sur l'autorisation éventuelle accordée, en cas de gêne apportée à la circulation ou à la tenue de la manifestation.

XIV. DISPOSITIONS DIVERSES

Toute infraction aux dispositions du présent règlement, aux règlements particuliers le complétant ou aux spécifications du « guide » ou du « manuel » de l'exposant édicté par le comité d'organisation du Salon peut, sans préjudice toutes autres poursuites, entraîner au besoin avec l'assistance des forces publiques, la fermeture du stand de l'exposant contrevenant.

Tout différend entre exposants ou entre un/des exposant(s) et l'organisation du Salon, est géré à l'écart de la manifestation et ne doit en aucune façon troubler ni sa tranquillité ni son image.

L'exposant s'interdit de saisir les tribunaux avant d'avoir, au préalable, mis en demeure une procédure de conciliation à l'amiable.

Toute occupation anarchique sur le site est formellement interdite. Tout contrevenant à cette règle verra ses installations et articles saisis et confisqués jusqu'à la fin de la manifestation. Les objets confisqués ne seront restitués qu'après paiement d'une amende fixée par le Comité d'organisation du Salon. Passé le délai de quinze (15) jours, les objets seront confisqués.